



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le vendredi 16 juin 2023 à 9 h 34 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont absents, messieurs les conseillers Gilles Chagnon, Jocelyn Blondin, Denis Girouard, Jean Lessard et madame la conseillère Olive Kamanyana.

Sont également présents, messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Bisson, attaché politique et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière ainsi que Martin Beaulieu, directeur adjoint, centres de services de Hull et d'Aylmer, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Magdalena Dudek, directrice territoriale adjointe, centre de services de Gatineau et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### **PAROLE DE LA MAIRESSE**

#### **PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

#### **CM-2023-466 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER EDMOND LECLERC**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

#### **CM-2023-467 NOUVELLE DATE D'AUDITION DE L'APPEL SUR LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 28 MARS 2023 CONCERNANT LE 33, RUE WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 33, rue Wright a soumis une demande de permis de démolition pour l'adresse indiquée ci-avant, conformément au Règlement numéro 900-2021 visant à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur les demandes de démolition, à sa réunion du 28 mars 2023, a approuvé la démolition du bâtiment principal existant situé au 33, rue Wright en vertu du règlement numéro 900-2021, aux conditions suivantes :

- L’approbation du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé par le conseil municipal en vertu du Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 505-2005 et du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 506-2005 et à l’octroi par le conseil d’une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 532-2020;
- À la délivrance simultanée du permis de construire du projet de remplacement approuvé par le conseil et du certificat d’autorisation pour les travaux de démolition;
- À la confirmation que le programme de réutilisation du sol dégagé inclut des logements abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** l’article 28 du règlement numéro 900-2021 permet à tout intéressé de demander la révision de la décision du Comité sur les demandes démolition au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU’**un appel de la décision a été fait le 25 avril 2023 dans les délais;

**CONSIDÉRANT QU’**aux termes de la résolution numéro CM-2023-367 du 9 mai 2023, ce conseil avait fixé l’audition de cet appel au 20 juin 2023, à 13 h;

**CONSIDÉRANT QUE** des faits nouveaux ont été portés à l’attention de l’administration et que des vérifications supplémentaires doivent être effectuées relativement à la tenue de l’audience;

**CONSIDÉRANT QU’**il y a lieu de fixer une nouvelle date d’audition :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil fixe la nouvelle date de l’audition de l’appel des citoyens, relatif à la demande de démolition du 33, rue Wright, au 31 août 2023, à 13 h 30, à la salle des comités de la Maison du citoyen.

Ce conseil fixe au 19 septembre 2023 la date où sera rendue sa décision, et ce, dans le cadre de la séance du conseil municipal qui sera tenue à 19 h, à la Salle Odyssee de la Maison de la culture de Gatineau.

De plus, ce conseil exige des parties intéressées, le dépôt d’un exposé écrit de leurs prétentions et qui devra être transmis à la greffière de la Ville au plus tard 10 jours avant la date d’audition, et ce, conformément à l’article 4 de la procédure SG-001-2008 – Appel d’une décision du Comité sur les demandes de démolition.

La greffière est mandatée pour aviser les parties concernées, conformément à la procédure d’appel.

Adoptée

CM-2023-468

**NOUVELLE DATE D'AUDITION DE L'APPEL SUR LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 28 MARS 2023 CONCERNANT LE 35-39, RUE WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT – STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du 35-39, rue Wright a soumis une demande de permis de démolition pour l'adresse indiquée ci-avant, conformément au règlement numéro 900-2021 visant à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur les demandes de démolition, à sa réunion du 28 mars 2023, a approuvé la démolition du bâtiment principal existant situé au 35-39, rue Wright en vertu du règlement numéro 900-2021, aux conditions suivantes :

- L'approbation du projet de construction constituant le programme préliminaire de réutilisation du sol par le conseil municipal en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 et à l'octroi de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 532-2020;
- La délivrance simultanée du permis de construire du projet de construction approuvé par le conseil municipal et du certificat d'autorisation pour les travaux de démolition, suivant la transmission de l'avis d'intention d'autoriser la démolition au ministre de la Culture et des Communications et l'absence d'opposition de sa part;
- La confirmation que le programme de réutilisation du sol dégagé inclut des logements abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 28 du règlement numéro 900-2021 permet à tout intéressé de demander la révision de la décision du Comité sur les demandes démolition au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de la décision a été fait le 25 avril 2023 dans les délais;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de la résolution numéro CM-2023-368 du 9 mai 2023, ce conseil avait fixé l'audition de cet appel au 20 juin 2023, à 13 h;

**CONSIDÉRANT QUE** des faits nouveaux ont été portés à l'attention de l'administration et que des vérifications supplémentaires doivent être effectuées relativement à la tenue de l'audience;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de fixer une nouvelle date d'audition :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVE MORAN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil fixe la nouvelle date de l'audition de l'appel des citoyens, relatif à la demande de démolition du 35-39, rue Wright, au 31 août 2023, à 13 h 30, à la salle des comités de la Maison du citoyen.

Ce conseil fixe au 19 septembre 2023 la date où sera rendue sa décision, et ce, dans le cadre de la séance du conseil municipal qui sera tenue à 19 h, à la Salle Odyssée de la Maison de la culture de Gatineau.

De plus, ce conseil exige des parties intéressées, le dépôt d'un exposé écrit de leurs prétentions et qui devra être transmis à la greffière de la Ville au plus tard 10 jours avant la date d'audition, et ce, conformément à l'article 4 de la procédure SG-001-2008 – Appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition.

La greffière est mandatée pour aviser les parties concernées, conformément à la procédure d'appel.

Adoptée

**Madame la mairesse France Bélisle prend son siège.**

**CM-2023-469**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉISLE  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 9 h 36.

Adoptée

---

**STEVEN BOIVIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière